

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL,  
ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Séance du 28 mars 2014  
à 19h00 en salle du conseil de la mairie de SILTZHEIM

➤ **PRÉSENTS :**

**Maire sortant :**

M. WAGNER Pascal (*président de séance pour l'installation du conseil municipal*).

**Conseillers Municipaux élus :**

Mmes ALBRECHT Frédérique, DIEFFENTHALER Vérène, GAMBS Valérie, GREFF Hildegard,  
JEANNOT Rachel, LOBERMAYER Séverine (*secrétaire de séance*), SCHORP Suzanne, MM.  
FISCHER Stéphane, KISTNER Yves, MULLER Victor (*président de séance pour le point n°1*),  
SCHISLER Jean-Luc, SCHMITT Sébastien, SCHMITT Roland, STEIN Richard, WERGUET  
Bertrand.

➤ **ABSENTS EXCUSÉS :** /.

➤ **ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIRS :** /.

➤ **ABSENTS NON EXCUSÉS :** /.

Membres en exercice: **15** Membres présents : **15** Membres absents : **0** Pouvoirs : **0**

**ORDRE DU JOUR**

- 1-Élection du Maire.
- 2-Détermination du nombre d'Adjoints au Maire.
- 3-Élection des Adjoints au Maire.

**CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quatorze, le vingt-quatre du mois de mars, Nous, Pascal WAGNER, Maire de la Commune de SILTZHEIM, avons dressé ce jour une convocation aux conseillers municipaux aux fins de se réunir le vingt-huit mars deux mil quatorze à dix-neuf heures dans la salle du conseil de la mairie en vue de leur installation et de l'élection du Maire et des Adjoints. La convocation a été affichée le jour même en mairie.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit du mois de mars, à dix-neuf heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de SILTZHEIM.

Étaient présent les conseillers municipaux suivants :

ALBRECHT Frédérique	JEANNOT Rachel	SCHMITT Roland
DIEFFENTHALER Véréne	KISTNER Yves	SCHMITT Sébastien
FISCHER Stéphane	LOBERMAYER Séverine	SCHORP Suzanne
GAMBS Valérie	MULLER Victor	STEIN Richard
GREFF Hildegarde	SCHISLER Jean-Luc	WERGUET Bertrand

La séance a été ouverte par M. WAGNER Pascal, Maire, qui a déclaré le conseil municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections du 23 mars 2014.

En application de l'article L. 2121-15 du CGCT, Mme LOBERMAYER Séverine, benjamine de l'assemblée, a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Conformément à l'article L.2122-8 du CGCT, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

Par conséquent, M. WAGNER Pascal, après avoir indiqué que c'est la dernière fois qu'il a pris la parole en tant que Maire de SILTZHEIM, cède la présidence du conseil municipal au doyen de l'assemblée, à savoir M. MULLER Victor, en vue de procéder à l'élection du Maire, conformément à l'article L.2122-8 du CGCT.

M. MULLER Victor prend la présidence de la séance ainsi que la parole. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quinze (15) conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

#### **1-ÉLECTION DU MAIRE.**

*M. MULLER Victor, doyen, fait lecture des articles L.2122-1, L.2122-4, L.2122-7 du CGCT et invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Il est rappelé qu'en application des articles précités le maire est élu à bulletin secret et à la majorité absolue parmi les membres de l'assemblée. Il ajoute, qu'après deux tours de scrutin, si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.*

- **Constitution du bureau de vote ; le conseil municipal a désigné deux assesseurs :**
  - Mme DIEFFENTHALER Véréne.,
  - M. FISCHER Stéphane

Les intéressés acceptent de constituer le bureau de vote.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-7 ;

**CONSIDÉRANT** que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

**CONSIDÉRANT** que, si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgés est déclaré élu.

- **Déroulement du scrutin (1<sup>er</sup> tour) :**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président de séance l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne. Tous les conseillers présents ont pris part au vote. Après le vote du dernier conseiller appelé, il a été procédé immédiatement au dépouillement du vote, qui a donné les résultats ci-après :

a-Nombre de conseillers présent à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b-Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) :	15
c-Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Code Électoral article L.66) :	1
d-Nombre de suffrages exprimés (b-c) :	14
e-Majorité absolue :	8

Noms des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
SCHMITT Sébastien	14	quatorze

- **M. SCHMITT Sébastien, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et immédiatement installé.**

L'intéressé a déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

*M. MULLER Victor, doyen, cède immédiatement la présidence de séance à M. SCHMITT Sébastien, élu maire.*

## **2-DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE.**

*Sous la présidence de M. SCHMITT Sébastien, élu maire, le conseil municipal est invité à fixer le nombre d'Adjoints au Maire. M. le Maire rappelle que, conformément à l'article L.2122-7-1 du CGCT, les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire (articles L. 2122-4, L.2122-7 du CGCT).*

*Il indique qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune peut disposer de 4 (quatre) Adjoints au Maire maximum et qu'elle doit disposer au minimum d'un adjoint.*

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-2 ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal détermine le nombre d'Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de son effectif légal ;

**Le Conseil Municipal,**

- **A l'unanimité :**

**DÉCIDE** la création de quatre (4) postes d'Adjoints au Maire.

## **3-ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE.**

*M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du 1<sup>er</sup> Adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.*

*Après un appel de candidature à chaque tour de scrutin, il est procédé au déroulement du vote.*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-7-1 ;  
 VU la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'Adjoint au Maire à quatre (4) ;

- Élection du 1<sup>er</sup> Adjoint :

- **1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

a-Nombre de conseillers présent à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0  
 b-Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 15  
 c-Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Code Électoral article L.66) : 1  
 d-Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 14  
 e-Majorité absolue : 8

Noms des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
WERGUET Bertrand	14	quatorze

- **M. WERGUET Bertrand, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire et immédiatement installé.**

- Élection du 2<sup>ème</sup> Adjoint :

- **1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

a-Nombre de conseillers présent à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0  
 b-Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 15  
 c-Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Code Électoral article L.66) : 2  
 d-Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 13  
 e-Majorité absolue : 7

Noms des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
MULLER Victor	13	treize

- **M. MULLER Victor, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire et immédiatement installé.**

- Élection du 3<sup>ème</sup> Adjoint :

- **1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

a-Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0  
 b-Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 15  
 c-Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Code Électoral article L.66) : 1  
 d-Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 14  
 e-Majorité absolue : 8

Noms des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
SCHORP Suzanne	14	quatorze

- **Mme SCHORP Suzanne, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire et immédiatement installé.**

- Élection du 4<sup>ème</sup> Adjoint :

- **1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

a-Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b-Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) :	15
c-Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Code Électoral article L.66) :	3
d-Nombre de suffrages exprimés (b-c) :	12
e-Majorité absolue :	7

Noms des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
ALBRECHT Frédérique	6	six
STEIN Richard	6	six

**Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il a été procédé à un second tour de scrutin.**

- **2<sup>ème</sup> tour de scrutin :**

a-Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b-Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) :	15
c-Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Code Électoral article L.66) :	3
d-Nombre de suffrages exprimés (b-c) :	12
e-Majorité absolue :	7

Noms des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
ALBRECHT Frédérique	5	cinq
JEANNOT Rachel	2	deux
STEIN Richard	5	cinq

**Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il a été procédé à un troisième tour de scrutin.**

- **3<sup>ème</sup> tour de scrutin :**

a-Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b-Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) :	15
c-Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Code Électoral article L.66) :	1
d-Nombre de suffrages exprimés (b-c) :	14

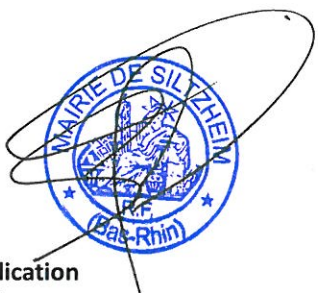
Noms des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
ALBRECHT Frédérique	5	cinq
JEANNOT Rachel	2	deux
STEIN Richard	7	sept

- **M. STEIN Richard, ayant obtenu la majorité relative à l'issue du dernier tour de scrutin, a été proclamé 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire et immédiatement installé.**

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire procède à la levée de la séance à 20h50.**

<p>Compte rendu affiché en mairie le</p> <p><b>01 AVR. 2014</b></p>	<p>Compte rendu affiché jusqu'au</p> <p><b>30 AVR. 2014</b></p>	<p>Pour extrait conforme à l'original</p> <p>Le Maire, Sébastien SCHMITT</p>  <p><b>Certifiée exécutoire Compte tenu de la publication Et de la réception en S/P SILTZHEIM, le 01 AVR 2014</b></p>
---	---	---